

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle, en date du 18 Mars 1974, par laquelle les Municipalités sont appelées à prendre une décision sur la création proposée d'un deuxième poste de secrétaire et de secrétaire-adjoint, au Conseil des Prud'hommes de NANCY.

La dépense supplémentaire qui résulterait de cette création de postes, serait de 44 700 F. représentant les traitements (charges sociales non comprises).

A titre indicatif, la participation de la Commune de LUDRES en 1973, a été de 1 166,98 F. pour 38 électeurs sur une dépense globale de 124 349,27 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- bien que la création de postes envisagée au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes, se traduise par une augmentation importante des charges communales, un avis favorable est donné pour la participation à cette dépense.